Présentation de la norme IAS 19

Pierre THÉROND
ptherond@winter-associes.fr

SOMMAIRE

1. Qu'est ce qu'un passif social ?
2. La norme IAS 19
3. Mise en situation

SOMMAIRE

1. ***Qu'est ce qu'un passif social ?***
2. La norme IAS 19
3. Mise en situation

Qu'est-ce qu'un « Passif Social » ?

C'est : Une *VALEUR* qui impacte négativement la situation nette de l'entreprise

Ce n'est pas : Une *Fiction Comptable*

A son origine : une *Promesse* faite par l'employeur aux salariés.

Cette promesse vise des avantages différés, directs ou indirects.

Qu'est-ce qu'un « Passif Social » ?

Promesse

↓

Engagement Actuariel

↓

Valorisation de l'engagement Actuariel

↓

Passif Social

Qu'est-ce qu'un « Passif Social » ?

Il s'agit donc d'une *VALEUR **ESTIMEE***

Son estimation a nécessité la mise en œuvre d'un cadre conventionnel étendu : les normes comptables

SOMMAIRE

1. Qu'est ce qu'un passif social ?

2. ***La norme IAS 19***

3. Mise en situation

Le contexte général des normes IFRS

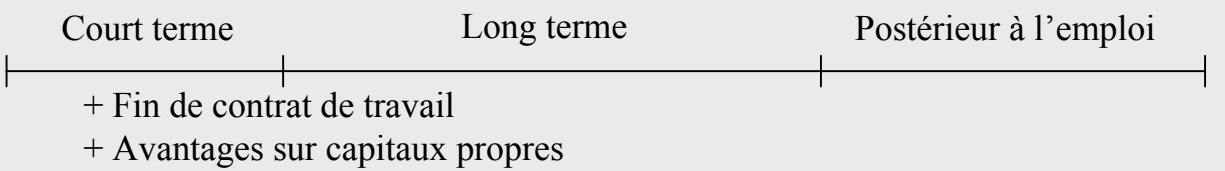
États-Unis	= US GAAP
UK	= FRS GAAP
Union Européenne	= IAS devenues IFRS

- Juste valeur
- Comptabilité prospective
- Uniformisation des méthodes

La norme IAS 19

- La norme IAS 19 identifie les avantages octroyés par l'entreprise aux salariés :
 - les avantages à court terme ;
 - les avantages à long terme ;
 - les avantages postérieurs à l'emploi ;
 - les indemnités de fin de contrat de travail ;
 - les avantages sur capitaux propres.

Génèrent des passifs sociaux



Les avantages à court terme

- Les avantages à court terme comprennent les avantages payables dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice :
 - ✓ les rémunérations ;
 - ✓ les cotisations de sécurité sociale ;
 - ✓ les congés payés ;
 - ✓ les congés maladie ;
 - ✓ l'intéressement et les primes ;
 - ✓ les avantages non monétaires.

Court terme

Les avantages à court terme ne génèrent pas de passifs sociaux

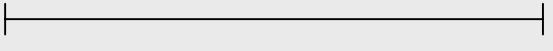
Les avantages à long terme

➢ Les avantages à long terme comprennent les avantages suivants :

Ces avantages génèrent des passifs sociaux

- ✓ les congés liés à l'ancienneté ;
- ✓ les congés sabbatiques ;
- ✓ les médailles du travail ou autres avantages liés à l'ancienneté ;
- ✓ les indemnités d'incapacité de longue durée ;
- ✓ l'intéressement, primes et rémunérations différées s'ils sont payables 12 mois ou plus après la fin de l'exercice (liste non exhaustive).

Long terme



Les avantages postérieurs à l'emploi

- Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les avantages suivants :

Ces avantages génèrent des passifs sociaux

- ✓ les indemnités de fin de carrière ;
- ✓ les régimes de pré-retraite ;
- ✓ les pensions et autres prestations postérieures à l'emploi ;
- ✓ l'assurance-vie postérieure à l'emploi ;
- ✓ l'assistance médicale postérieure à l'emploi.

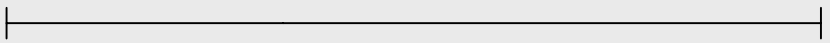
Postérieur à l'emploi

Les indemnités de fin de contrat de travail

- Les indemnités de fin de contrat de travail dans deux cas particuliers :

Ces avantages génèrent des passifs sociaux

- ✓ plan social ;
- ✓ mise en place d'indemnités de départ volontaire importantes en cours de carrière en vue de favoriser les démissions.



Les avantages sur capitaux propres

- Les avantages sur capitaux propres comprennent :

Ces avantages génèrent des passifs sociaux (IFRS2)

✓ les plans de stock-options.

+ Avantages sur capitaux propres

Problématique globale

Les enjeux de l'évaluation

- Que doit-on évaluer ?
- Que peut-on ne pas évaluer ?
- Quel impact sur les comptes ?

SOMMAIRE

1. Qu'est ce qu'un passif social ?
2. La norme IAS 19
3. ***Mise en situation***

Mise en situation

1. *L'étape juridique*
2. *L'étape actuarielle*
3. *L'étape comptable*
4. *Les aspects organisationnels*

Mise en situation

-

L'étape juridique

L'étape juridique

- Identification des régimes :
 - ✓ Conventions collectives
 - ✓ Accords d'entreprises
 - ✓ Etc…
- Identification des usages

Mise en situation

-

L'étape actuarielle

Approche schématique pour une évaluation unique

Données

Hypothèses Actuarielles



Modèle

Valorisation actuarielle

États comptables IAS 19

L'étape actuarielle

- Choix et mise au point des méthodes de calculs
- Choix et justification des jeux d'hypothèses actuarielles
- Traitement des données démographiques
- Paramétrage du modèle
- Calculs actuariels

« VAP » et « PBO »

VAP = Valeur actuelle probable, qui représente la totalité des engagements à la date de l'évaluation, avec projection des salaires au terme.

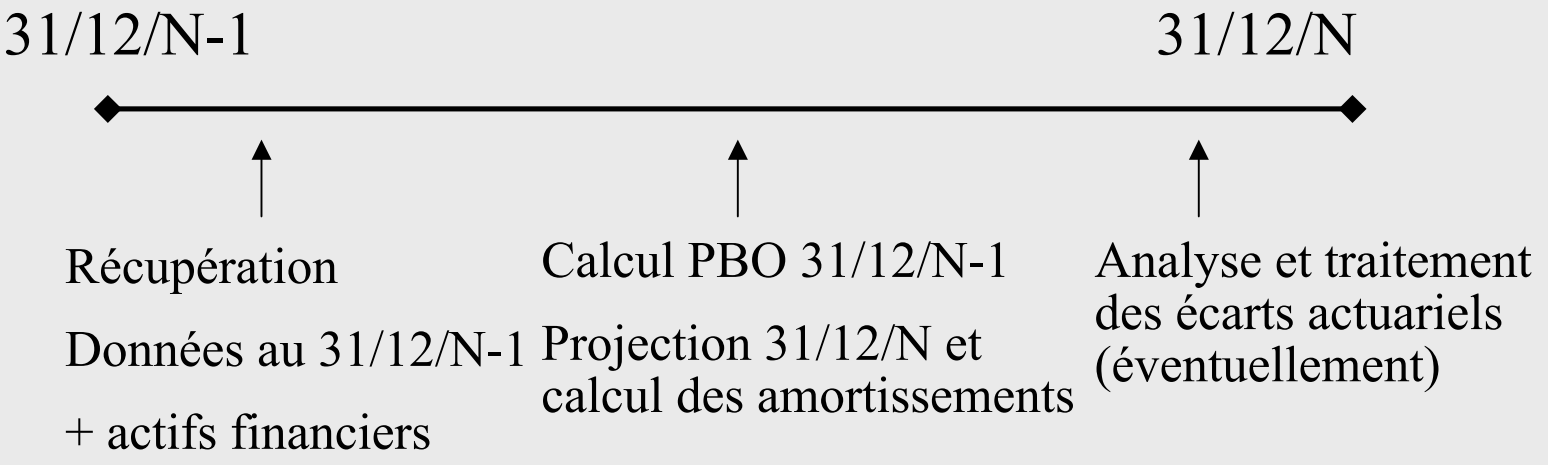
PBO = Projected Benefit Obligation, Valeur conventionnelle de l'engagement de l'entreprise à une date donnée

La VAP repose sur une définition mathématique.

La PBO est le fruit d'une convention comptable, c'est-à-dire dépendant du référentiel choisi (en l'occurrence, les normes IFRS)

La répartition des calculs dans le temps

- La norme IAS 19 instaure une organisation novatrice des travaux comptables dans le temps :



Une projection à horizon plus court peut être réalisée à partir d'une date plus proche de la clôture, le 30/09 par exemple.

Mise en situation

-

L'étape comptable

« VAP », « PBO », « Provision »

VAP : Valeur Actuelle Probable
(Engagement Actuariel)

↓

PBO : Projected Benefit Obligation
(Passif Social)

↓

Provision comptable
(*Traitements des écarts entre PBO anticipée et PBO constatée*)

Aspects particuliers – « Groupes »

- Mouvement de personnel
- Mouvement d'entreprise
- Apparition de nouveaux régimes

Comptes consolidés – comptes sociaux

- Les normes IFRS portent sur les comptes consolidés des entreprises
- Par conséquence, elles ne sont pas adaptées aux comptes sociaux
- Des conventions supplémentaires doivent être arrêtées pour les appliquer aux comptes sociaux